

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0
e-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.com

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

Fournisseur

Société: TUNAP France SAS
Rue: 1, rue Guynemer
Lieu: F-67120 F-67120 Altorf
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94
e-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.fr

Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**



163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 2 de 14

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)
 1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium
 Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13
 Hydrocarbures en C10-C13, n-alcane, iso-alcane, cycliques, aromatiques (2-25%)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer vapeurs.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)			50 - <= 100 %
	919-446-0		01-2119458049-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H411 EUH066			
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium			10 - < 20 %
	231-308-5		01-2119919740-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités			5 - < 10 %
	265-149-8			
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304			
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcane, iso-alcane, cycliques, aromatiques (2-25%)			3 - < 5 %
	919-164-8		01-2119473977-17	
	STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H372 H304 H412 EUH066			
1398506-12-1	Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13			1 - < 3 %
	805-631-2			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H411			
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol			1 - < 3 %
	907-745-9		01-2119538013-5	
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigable,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 4 de 14

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 5 de 14

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

@00000000213

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	98,7 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,066 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,525 mg/kg
Sédiment marin		0,052 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		122 mg/l
Sol		0,101 mg/kg
Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol		
Eau douce		0,0003 mg/l
Eau de mer		0,00003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,09 mg/kg
Sédiment marin		0,009 mg/kg
Intoxication secondaire		8,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,4 mg/l
Sol		0,044 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)
Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
DIN EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm
EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les



163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 7 de 14

laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune, claire
Odeur:	sur le solvant

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 110 °C

Point d'éclair: 30 °C

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 7 vol. %

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune information disponible.

gaz: non applicable

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité (à 20 °C): 0,8225 g/cm³ DIN 51757

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Viscosité dynamique: DIN 53019-1

Viscosité cinématique: < 7 mm²/s
(à 40 °C)

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.


163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 8 de 14

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)			
	orale	DL50 > 15000 mg/kg	Rat	OECD 401
	cutanée	DL50 3400 mg/kg	Lapin	OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 13100 mg/l	Rat	OECD 403
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium			
	orale	DL50 > 3000 mg/kg	Rat	Study report (1988)
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Study report (1977)
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités			
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 20 mg/l	Rat	
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcane, iso-alcane, cycliques, aromatiques (2-25%)			
	orale	DL50 > 15000 mg/kg	Rat	Study report (1977)
	cutanée	DL50 >3400 mg/kg	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 13,1 mg/l	Rat	Study report (1977)
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 13,1 mg/l	Rat	
1398506-12-1	Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13			
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol			
	orale	DL50 2976 mg/kg	Rat	Study report (1991)
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1991)

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 9 de 14

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénéité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénéité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%))

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%))

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydrocarbures en C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 10 de 14

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 - 30 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,6 - 10 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10 - 22 mg/l	48 h	Daphnia magna	
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 49 mg/l	96 h	Danio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 39,3 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1993)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 30 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 20 mg/l	4 d	Danio rerio	
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcane, iso-alcane, cycliques, aromatiques (2-25%)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10 - 22 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,13 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,28 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
1398506-12-1	Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1993)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0


163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 11 de 14

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
	OECD Guideline 301 F	77,05%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium	1,998
64742-82-1	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	4,2
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	4,5 - 5,3

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	660		Read-across (2010)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux


163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 12 de 14

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25 %))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 13 de 14

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A324
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25 %)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides combustibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

**163 Agent actif LPG (Essence) MP16300375AB**

Date d'impression: 05.08.2021

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 14 de 14

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)